

5579/17

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2016-2017

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 3 juillet 2017

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 3 juillet 2017

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale.
Nomination de Mme Virginie AUBIN, membre suppléant pour la France, en
remplacement de M. Abdou ALI MOHAMED, démissionnaire

E 12177

Bruxelles, le 22 juin 2017
(OR. en)

5579/17

SOC 39
EMPL 383

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. préc.:	12336/16 SOC 535 EMPL 353
Objet:	Comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale Nomination de Mme Virginie AUBIN, membre suppléant pour la France, en remplacement de M. Abdou ALI MOHAMED, démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Abdou ALI MOHAMED, membre suppléant du comité mentionné en objet, dans la catégorie des organisations syndicales de travailleurs (pour la France).
2. En vertu de l'article 75 du règlement (CE) n° 883/2004 du 29 avril 2004¹, qui institue le comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale, les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés par le Conseil et, en vertu de la décision du Conseil du 13 octobre 2015², le mandat a une durée de cinq ans.

¹ JO L 166 du 30.4.2004, p. 1.

² JO C 341 du 16.10.2015, p. 4.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement français a présenté, en remplacement du membre suppléant démissionnaire, la candidature suivante, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 19 octobre 2020:

Ms Virginie AUBIN
CFDT
Service protection sociale
4 boulevards de la Villette, Paris 19ème
FRANCE
Tel: + 331 42 03 82 69
e-mail: vaubin@cfdt.fr

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un membre suppléant du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale, dont le texte figure en annexe, et
 - b) de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL

du...

portant remplacement d'un membre suppléant
du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale³, et notamment son article 75,

considérant ce qui suit:

1. Par sa décision du 13 octobre 2015⁴, le Conseil a nommé les membres titulaires et suppléants du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale pour la période se terminant le 19 octobre 2020.
2. Un siège de membre suppléant dans la catégorie des organisations syndicales de travailleurs est devenu vacant à la suite de la démission de M. Abdou ALI MOHAMED.
3. Le gouvernement français a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

³ JO L 166 du 30.4.2004, p. 1.

⁴ JO C 341 du 16.10.2015, p. 4.

Article premier

M^{me} Virginie AUBIN est nommée membre suppléant du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale en remplacement de M. Abdou ALI MOHAMED pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 19 octobre 2020.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil
Le président